

linkingbrand

Bonjour,

Vous allez bientôt profiter de l'inspiration Digislides. Pour vous abonner, c'est simple:

1. Il vous suffit de remplir ce devis:
 - ✓ L'entreprise, le destinataire, l'adresse, la date
 - ✓ L'adresse mail de la personne à laquelle nous enverrons la facture et de celle à laquelle nous enverrons les informations de connection à Digislides ainsi que les newsletters mensuelles
 - ✓ Cachet, "Bon pour accord" et signature
2. Et de nous le renvoyer à cette adresse mail (n'oubliez pas d'intégrer cette adresse à votre carnet d'adresse pour bien recevoir nos emails):
 - ✓ p.bizollon@linkingbrand.com
3. Nous vous envoyons la facture pour règlement
4. Dès reception de votre règlement, vous recevez votre lien de connection à Digislides

Nous sommes très heureux de vous compter parmi nos abonnés Digislides !

**Digislides,
Nous vous inspirons, vous transformez**

linkingbrand

8 rue de l'alma
69 001 Lyon
Tél : 0 676 216 116

Entreprise:
A l'attention de:
Adresse :

Le

Devis Digislides

OBJET : Abonnement Entreprise DIGISLIDES

Souscription au service Digislides donnant un accès illimité aux ressources Digislides (Cas digitaux, Focus et Bibliothèque) pendant une période de 12mois à partir de la date de règlement de l'abonnement.

Abonnement de 12 mois pour un montant de 11 880€HT payable en une fois, soit l'équivalent d'un abonnement mensuel de 990€.

Code Offre (si vous en avez un) :

Entreprise, Nom, adresse physique et email pour l'envoi de la facture Digislides:

Adresse mail à laquelle vous souhaitez que nous envoyions les informations Digislides :

Par la signature de ce devis, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Vente de Digislides, jointes à ce devis.

Ce devis est valide jusqu'au 31 Décembre 2018.

TOTAL HT	11 880€HT
TVA	2 376€
Total TTC	14 256 €HT

Conditions de règlement : 100% à réception pour permettre l'accès au service Digislides

Cachet et Mention manuscrite « Bon pour accord, le

Signature



Conditions Générales de Vente de Digislides

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société LinkingBrand, 8 rue de l'aléa 69001 Lyon (ci-après dénommé la Société) et de son client (ci-après dénommé le Client) dans le cadre de la vente du service de veille digitale, intitulé Digislides (ci-après dénommé le Service Digislides) et comprenant :

- Digislides est une solution de veille et de formation rassemblant l'essentiel des informations digitales utiles aux marques et aux agences pour leur permettre d'optimiser leurs actions digitales.
- Le service Digislides comprendra mensuellement un accès permanent aux ressources suivantes:
 1. 25 cas digitaux (reprenant des exemples d'actions de marque, un résultat d'étude et Benchmark, nouvelle offre publicitaire)... Ils seront traités en une slide.
 2. Un focus mensuel couvrant un sujet digital important. Il sera traité en une vingtaine de slides.
 3. un accès à une bibliothèque d'études digitales, directement en ligne et sans aucune limitation de téléchargement. Elles seront actualisées en permanence.
 4. L'actualisation des éléments 1 et 2 se fera en début de mois

Toute utilisation du Service Digislides implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales prévalent sur tout autre document et notamment sur les conditions générales d'achat du Client.

Clause n°2 : Formation du contrat

La Société transmet au Client un devis comprenant l'offre de souscription au Service Digislides.

Le contrat sera réputé formé entre les parties à compter de l'envoi par la Société du devis accepté et signé par le Client.

Clause n°3 Démarrage/ Durée de l'abonnement

3.1 Le Service Digislides est commercialisé sous la forme d'un abonnement annuel.

Le lien d'accès aux contenus du Service Digislides n'est adressé au Client qu'à partir de la réception du règlement par la Société.

L'abonnement ouvre droit à l'accès au service tel que défini à l'article n°1 ci-dessus pendant 12. Le Client aura également accès aux études et autres éléments disponibles sur la base Digislides avant la souscription de l'abonnement.

Le délai de 12 mois est décompté à partir du dernier jour du mois pendant lequel l'abonnement a été réglé. Par exemple, si votre règlement a lieu le 3 mars 2017, votre date de démarrage de l'abonnement sera le 31 Mars 2017. Votre abonnement annuel est ainsi valide jusqu'à votre date anniversaire, c'est-à-dire le 31 Mars 2018.

3.2 L'abonnement est renouvelé automatiquement pour des périodes successives de 12 mois sauf dénonciation par écrit par l'une des parties au moins 3 mois avant la date de fin de l'abonnement.

Clause n° 4 : Prix

Le prix de l'abonnement au Service Digislides pour toute la période d'abonnement, soit 12 mois, est celui en vigueur au jour de l'envoi du devis et pendant la durée de validité de celui-ci. Il est libellé en euros et calculé hors taxes.

linkingbrand

La société LinkingBrand s'accorde le droit de modifier ses tarifs à chaque période de renouvellement de l'abonnement sur la base du tarif public du service à ce moment-là.

Clause n° 5 : Rabais et ristournes

Des codes promotionnels peuvent permettre d'accéder à une remise particulière.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement de l'abonnement s'effectue par virement au compte CIC LinkingBrand, voire RIB en fin de contrat

Le règlement de l'abonnement déclenchera l'envoi de l'accès au Service Digislides.

En cas de renouvellement de l'abonnement, le règlement devra être effectué au plus tard à la fin du mois précédent la date de fin de l'abonnement en cours. Par exemple, si l'échéance de l'abonnement est le 31 Mars 2018, le règlement du réabonnement devra être réalisé au plus tard le 28 Février 2018. Une facture de réabonnement sera transmise le 15 janvier 2018.

Clause n° 7 : Retard de paiement – Résiliation anticipée

En cas de défaut de paiement de l'abonnement au Service Digislides aux échéances fixées, l'abonnement sera immédiatement suspendu et la Société sera en droit d'exiger de la part du Client une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'ouverture de l'accès au service.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Inaccessibilité

L'abonnement au service est absolument limité à la société ayant souscrit le service. Sauf accord écrit et préalable de la Société, l'accès aux données du Service Digislides est inaccessible sous peine de résiliation immédiate de l'abonnement sans remboursement du montant de l'abonnement en cours. Le Client sera également redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une pénalité égale au montant de l'abonnement annuel souscrit.

Clause n° 9 : Responsabilité

L'offre de Service Digislides est soumise à une obligation de moyens.

La Société décline toute responsabilité liée à l'utilisation des Services Digislides.

Clause n° 10 : Propriété Intellectuelle

La Société demeure seule propriétaire du Service Digislides et de l'ensemble des éléments le composant notamment logiciels, base de données, site internet, interfaces, marques, logos, charte graphique.

Tous les droits relatifs au Service Digislides qui ne sont pas expressément accordés au Client dans le cadre du présent contrat sont réservés et conservés par la Société sans restriction.

L'utilisation du Service Digislides ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur ce Service.

linkingbrand

Clause n° 11: Force majeure

La responsabilité de la société LinkingBrand ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Droit applicable - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Lyon.

Fait à _____, le _____

Signature du client
et cachet de la société

Signature de Pierre Bizollon
Président de LinkingBrand

					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10096	18095	00068113101	69	EUR	CIC LYON CROIX ROUSSE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR7610096180950006811310169				CMCIFRPP	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC LYON CROIX ROUSSE			LINKINGBRAND		
2 PLACE DE LA CROIX ROUSSE			5 RUE BELY		
69004 LYON			69004 LYON		
Tél: 08 20 30 06 83					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	